



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-18446>

Département(s) de publication : **13**

Annonce n° **25-18446**

Services

---

### Section 1 - Identification de l'acheteur

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :** Terre de Provence Agglomération (13)

**Correspondant :** Service des Marchés

**Adresse :** 5, Place Marius Chabrand, 13630 Eyragues

**Coordonnées :**

**Téléphone :** +33 432614295

**Courriel :** marchespublics@terredeprovence-agglo.com

**Adresse internet du profil d'acheteur :** <https://www.marches-securises.fr>

### Section 2 - Description du marché

**Objet du marché :** Prestations d'assurances pour les besoins de la Communauté d'agglomération Terre de Provence

**Lieu d'exécution et de livraison :** Eyragues, 13630 Eyragues

### Section 3 - Caractéristiques du marché

**Caractéristiques principales :** Prestations d'assurances pour les besoins de la Communauté d'agglomération Terre de Provence. La durée du marché est ferme et prendra effet le lendemain à 0h00 du jour de la réception de la notification par le titulaire ou son mandataire jusqu'au 31/12/2026 à minuit.

**Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) :** Les prestations sont réparties suivant l'allotissement suivant : - lot 1 : Responsabilité civile et risques annexes, - lot 2 : Protection fonctionnelle.

**Des variantes seront-elles prises en compte :** Oui

### Section 5 - Conditions relative au marché

**Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :** Financement sur les fonds propres de l'acheteur. Délai global de paiement à 30 jours.

**Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services :** Tous les organismes d'assurance concourant directement à la couverture des risques objet d'un même marché doivent impérativement être membres du groupement. Il est interdit pour

un même opérateur économique de présenter plusieurs offres en agissant à la fois : - En qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ; - En qualité de membres de plusieurs groupements (sauf pour un risque accessoire au risque principal : par exemple assistance par rapport à l'assurance de la flotte). Un même opérateur économique ne peut être mandataire de plusieurs groupements pour un même marché

**Unité monétaire utilisée, l'euro.**

**Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature en complément de celles faites en français :** français

## **Section 6 - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat**

**Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :**

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire
- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique ou, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L. 2341-1 à L. 2341-3 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2341-5 du code de la commande publique (si cette déclaration n'est pas déjà demandée dans le cadre du formulaire DC1, ci-après)
- Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. ;5212-1, L. 5212-2, L. 5212 5 et L. 5212-9 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés
- Si le candidat est établi en France, une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. ;1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où le candidat emploie des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail)
- Si le candidat est établi ou domicilié à l'étranger, une déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il fournit à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R. 3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents

**Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :**

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles
- Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat : Justification de l'agrément (organisme porteur du risque) et l'enregistrement ORIAS (intermédiaire).
- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)
- S'il s'appuie, pour présenter sa candidature, sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur public. Le candidat doit également apporter la preuve que chacun de ces opérateurs économiques mettra à sa disposition les moyens nécessaires, pendant toute la durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre

- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté

#### **Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :**

- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail
- Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus

**Autres renseignements demandés :** Le mandat délivré par l'organisme porteur du risque Une fiche "informations organisme porteur du risque"

### **Section 7 - Critères d'attribution**

**Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)**

### **Section 8 - Mode de passation du marché**

**Type de procédure :** procédure adaptée

### **Section 10 - Conditions de délai**

**Date limite de réception des offres :** 17/03/2025 à 12:00

**Délai minimum de validité des offres :** 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

### **Section 11 - Autres renseignements**

**Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :**  
2025M02-JUR

**Renseignements complémentaires :** - Du fait de la spécificité des marchés publics d'assurances, le soumissionnaire peut proposer une variante dès l'instant qu'elle répond aux exigences minimales mentionnées dans l'article 2.2 du Règlement de consultation. Cette variante se substitue alors à la solution de base. Pour le lot 1, en plus de la solution de base, le CCP comporte plusieurs variantes imposées par l'acheteur constituant une alternative à la solution de base, une prestation supplémentaire éventuelle facultative et une prestation supplémentaire éventuelle obligatoire. Sous peine de rejet de l'offre, les candidats doivent impérativement répondre à toute variante imposée ou prestation supplémentaire, sauf s'il est expressément fait mention de son caractère facultatif. En l'absence de mention, le caractère obligatoire est présumé. - Lors de l'examen des offres, Terre de Provence Agglomération, se réserve la possibilité de négocier avec les candidats en se réservant toutefois la possibilité d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation. - Le jugement des candidatures sera effectuée au moyen des critères suivants : capacité professionnelle, technique et financière. - Le pli de sauvegarde devra être impérativement remis avant la date et l'heure limite de remise des offres, soit par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postale soit remis contre récépissé (horaires de réception des plis : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 à l'exception des jours fériés) à l'adresse suivante : Terre de Provence Agglomération - Service des Marchés - 5, Place Marius Chabrand - 13630 Eyragues. - Informations sur les procédures de recours : Instance chargée des procédures de recours et service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif - 31 rue Jean François Leca - 13002 Marseille - Tél : 04 91 13 48 13 - Mail : greffe.ta-marseille@juradm.fr - Site internet : <https://marseille.tribunal-administratif.fr/>. Les voies et délais de recours sont les suivants : . Référé contractuel (article L.551-13 et R.551-7 et suivants du code de justice administrative) : délai

de 31 jours suivant la publication de l'avis d'attribution ou 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat . Recours pour excès de pouvoir (articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative) : 2 mois à compter de la notification ou la publication de la décision . Recours en contestation de la validité du contrat (Conseil d'Etat, 4 avril 2014, Département du Tarn et Garonne, n° 358994) : 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). - Les candidats devront faire parvenir leurs demandes de renseignements complémentaires au plus tard le 06/03/2025 à 12h00. - Les candidats doivent impérativement transmettre leur réponse par voie dématérialisée avant la date limite fixée via la plateforme "marchés sécurisés" : <https://www.marches-securises.fr>.

## Section 12 - Adresses complémentaires

**Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus :** Terre de Provence Agglomération

**Coordonnées :**

**Adresse internet :** <https://www.marches-securises.fr>

**Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :** Terre de Provence Agglomération

**Coordonnées :**

**Adresse internet :** <https://www.marches-securises.fr>

**Adresse à laquelle les offres/candidatures/demandes de participation doivent être envoyées :** Terre de Provence Agglomération

**Coordonnées :**

**Adresse internet :** <https://www.marches-securises.fr>

**Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :** Terre de Provence Agglomération

**Coordonnées :**

**Adresse internet :** <https://www.marches-securises.fr>

## Section 13 - Renseignements relatifs aux lots

**Possibilité de présenter une offre pour plusieurs lots**

- **Lot(s) 1** - Responsabilité civile et risques annexes
- **Lot(s) 2** - Protection fonctionnelle

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 17/02/2025